

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

**Nombre de conseillers**

En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	24

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

-----

**DCM n°158/2023 – 8.9.3**

**Festival Les Celtomania 2023 - convention de partenariat avec l'association Celtomania**

**Rapporteur** : Madame TERRIEN

L'association Celtomania met en réseau un collectif d'organiseurs (communes, communautés de communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien direct avec la Bretagne et les Pays Celtiques sous forme d'un festival intitulé « Les Celtomania ». Ce festival se déroulera du 29 septembre 2023 au 26 novembre 2023 dans des communes du département de Loire-Atlantique.

L'association assure la coordination de la programmation dans le temps ainsi que sa promotion générale : la réalisation graphique de la communication générale diffusée sur le département et au-delà, à travers les différents médias au moyen d'un dépliant, d'affiches, de l'édition d'un disque, d'un site internet dédié, des réseaux sociaux et d'une bande annonce vidéo.

Le spectacle « La ballade avec les sonneurs », présenté par l'association Sonerion, sera accueilli le dimanche 19 novembre 2023 en partenariat avec l'association Saint Mars culture.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre du festival Les Celtomania et pourra bénéficier de la communication réalisée à l'échelle du département.

Le montant de la participation communale, payable sur facture avant le début du festival, est fixé à 700,00 euros pour les communes de moins de 10 000 habitants.

À noter que c'est l'association Celtomania qui a permis la mise en relation de la commune avec l'association Sonerion.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a été transmis aux élus par courriel le 11 juillet 2023.

*Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 06 juin 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

  


**Le secrétaire de séance,  
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
ID : 044-200078079-20230717-DCM\_158\_2023-DE